Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260675-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-75

OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260675-DE

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2025

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au compte financier unique de la Commune.

Pour l'année 2025, ce bilan se présente de la façon suivante :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

Désignation	Adresse	Identité du Cédant	Cadastre	Superficie en m²	Délibération	Montant
Frais annexes	11 rue des charmes	SCI VAMAR	AS48	491 m²	n° 2023-12-76 du 13/12/2023	1 250.00 €
TOTAL						**1 250.00 €**

CESSIONS IMMOBILIERES :

Désignation	Adresse	Identité de l'acquéreur	Cadastre	Superficie en m²	Délibération	Montant
Chemin rural	Lieu-dit Kerlaurent	Association EPAL	G2736	28 m²	n°2024-12-79 du 25/09/2024	400.00 €
Chemin rural	Lieu-dit Kervellic	Monsieur Thibaud MILLIER et Madame Nathalie INISAN	D1478	23 m²	n°2024-09-66 du 25/09/2024	150.00 €
Chemin rural	Moulin de Kernizan	Monsieur Serge GAZARIAN et Madame Claude BOUTTE	D1	500 m²	n°2024-09-65 du 25/09/2024	500.00 €
TOTAL						**1 050.00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan annuel des acquisitions immobilières en 2025

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE